

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ENGIN DE  
LEVAGE, MANUTENTION,  
DE CHANTIER...**

Dossier n° DZ .....

Le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande est réputée refusée.

\* Un dossier complet = une étude immédiate et une validation rapide.

**PIECES A FOURNIR : 5 EXEMPLAIRES - 6 si voie Départementale - 7 si situé  
Constituer des dossiers distincts en ZAC - 8 si Port de Gennevilliers**

- Un **plan de localisation** du site,
  - Un **plan de masse** au 1/200<sup>e</sup> avec les dimensions comportant :
    - L'orientation du plan avec le nom des rues,
    - Un croquis côté du site concerné : terrain, façade, trottoir... devant et/ou sur lequel sera installé l'engin, faisant figurer son mode d'accès et ses déplacements lors de l'intervention,
    - La dimension de l'emprise au sol de l'engin,
    - La localisation schématique des équipements ou dispositifs publics existants qui se trouveraient sur les lieux : candélabre, bordures béton, plaque d'égout, abris bus, chambre de télécommunication, passage piétons, panneaux publicitaires...etc.,
  - Les **caractéristiques de l'engin**, avec un plan d'installation comportant la **zone occupée**,
  - Un plan du cheminement de l'engin indiquant l'itinéraire emprunté pour l'accès au chantier,
  - Un **rapport de vérification** de moins de 6 mois établi par un organisme de contrôle agréé, revêtu d'un avis favorable, **toutes réserves levées officiellement**,
  - Le **certificat d'assurance** en responsabilité civile du pétitionnaire couvrant l'ensemble des dommages.
  - Le **récépissé de dépôt** de la demande de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable des travaux,
  - L'autorisation de l'**AMENAGEUR** si le chantier est situé en ZAC,
  - L'**autorisation du propriétaire** ou du syndic si vous n'êtes pas propriétaire,
- Dans tous les cas** fournir par une note technique toutes précisions utiles, à la compréhension du projet.

L'obtention de cette autorisation ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du code de l'urbanisme, ex : déclaration préalable (de travaux) pour une modification de façade...auprès du Service Urbanisme Réglementaire, 01 40 85 63 27, ou un arrêté d'interdiction de stationner ou circuler... auprès des Services Techniques, 12<sup>ème</sup> étage. 01.40.85.63.15

**DEMANDEUR : RAISON SOCIALE :** .....

**RESPONSABLE : NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**N° d'urgence** obligatoire 24h / 24 – 7 j / 7 : **NOM** ..... **prénom** .....

tél. professionnel : ..... portable : .....tél. personnel : .....

**Email :** ..... **N° DE SIRET :** .....

**ADRESSE DU DEMANDEUR :** .....

**ADRESSE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - indiquer si plusieurs rues :** .....

.....Références cadastrales : .....

Nature et motif de l'occupation : .....

Type d'appareil : .....marque : ..... type : .....

Longueur : ..... largeur : ..... Hauteurs de levage : .....

Longueur à parcourir : ..... Largeur du trottoir : ..... superficie de l'emprise : .....

Largeur et situation précise de l'emprise au sol : .....

Protections et dimensions du passage prévu pour les piétons : .....

N° de dossier de Permis de Construire/démolir (PC/PD) ou Déclaration Préalable (de travaux) (DP) :

PC/PD ..... DT ..... Date .....

DATE PREVUE : ..... DUREE PREVUE : .....

Fait à Gennevilliers, le  
Cachet et / ou signature du demandeur